



2

MOTION**La Chambre des Députés,**

considérant qu'un certain nombre de personnes résidant au Grand-Duché possèdent plus d'une nationalité, et ceci malgré l'impossibilité légale théorique de double nationalité au Luxembourg

considérant qu'un certain nombre de pays européens ont introduit la double nationalité et que d'autres sont en train d'envisager cette possibilité

considérant que de nombreuses personnes possèdent des liens profonds et durables avec plus d'un pays

considérant que la double nationalité soulève des questions juridiques d'envergure, notamment en droit de la famille et de la filiation, en droit des biens et en droit successoral

considérant qu'un débat sur la double nationalité serait d'une utilité certaine, et qu'un tel débat devra être mené en connaissance de tous les problèmes concrets que pose la double nationalité au niveau juridique

invite le Gouvernement

à procéder à une analyse des problèmes d'ordre juridique qui se posent dans le contexte de la question autour d'une ouverture vers la double nationalité

à effectuer une comparaison des instruments législatifs que d'autres pays ont adoptés en matière de double nationalité, afin de cerner avec précision les questions juridiques soulevées dans ce cadre et les réponses qui y ont été apportées

à communiquer ces informations à la Chambre des Députés, afin de permettre à celle-ci de mener un débat approfondi sur la double nationalité en toute connaissance des questions que peut soulever le sujet

N. Weiler

L. MOSAR